

Vivre à Lyon sous le Premier Empire

Conférence donnée à Lyon, en 2004, dans le cadre d'une semaine de commémoration organisée pour le bicentenaire de la venue de Napoléon à Lyon, par le Souvenir Napoléonien.

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire,
collaborateur au magazine Napoléon 1^{er} et à la revue Soldats Napoléoniens.
Archiviste-adjoint aux A.D. de l'Ain
Bibliothécaire – conservateur de la S.E.A.

« Je ne crois pas pouvoir donner une meilleure preuve du zèle, de l'amour qui animent les lyonnais pour la personne de sa majesté »¹.

Au plus fort de la période Consulaire et Impériale, l'armée française compte près de 1 099 400 hommes² de toute l'Europe. Le Rhône, qui compte 345 644 habitants en l'an XIV, n'est que le 41^e département sur les 108 de l'Empire par sa population. Par contre près de 43% de sa population est comprise dans l'agglomération de Lyon³. Si le Rhône n'est pas Lyon, il n'en est pas loin. Toutefois, le Rhône ne fournit qu'1% de l'armée par la conscription⁴ alors que comme les autres départements, il fournit en moyenne 0,20% du contingent par levée. Mais la conscription n'est pas le seul mode usité à Lyon, bien au contraire, ce qui fait qu'un grand nombre de lyonnais se retrouvent sous l'Aigle. La conscription et les levées militaires à Lyon ne correspondent pas au standard régional. En effet, pour bien comprendre la vie militaire lyonnaise il faut comprendre le lien qui uni les lyonnais à l'homme Napoléon pour enfin étudier les vies militaires lyonnaises à travers la conscription mais aussi les volontaires, les gardes, la mort et la médaille de Ste Hélène.

Les lyonnais et l'Empire

Alors que l'image révolutionnaire de Lyon est marquée par le sceau du fédéralisme, trop facilement politiquement lié à la contre-révolution, durant l'Empire Lyon a un rapport particulier à ce dernier mais surtout à la figure de l'Empereur. Ce rapport, paternel, apparaît dès le retour de Bonaparte en 1800 : « nous...continuâmes notre course vers Lyon...Toutes les maisons étaient illuminées et pavoisées de drapeaux, on tirait des fusées, la foule remplissait les rues...on dansait sur les places publiques, et l'air retentissait des cris de Vive Bonaparte qui vient sauver la patrie »⁵ écrit le général Marbot. En effet, dès 1800, lors de l'étape de Bonaparte à Lyon, les lyonnais l'accueillent avec chaleur et amour, « comme s'il eût été déjà le souverain de la France »⁶. Lors de son 2^e voyage à Lyon en 1802, Napoléon est impressionné par l'accueil et par la garde d'honneur local qui, désormais, constitueront pour lui l'étalonnage de comparaison aux villes visitées.

Lyon est une ville marquée par l'empreinte de la Révolution, dans ses murs, ses esprits et ses habitants. Si une partie de la ville est à reconstruire, la démographie est aussi à remonter : lors de sa session de l'an IX, le Conseil général du Rhône estime la perte en habitants du département à 50 000 personnes durant la Révolution. Lyon va trouver avec l'Empire une stabilité sociale, religieuse, économique et culturelle. Cette stabilisation lyonnaise se vérifie d'abord par un équilibre démographique retrouvé à partir de 1807 et dans certaines villes du Rhône, comme Villefranche, une certaine augmentation de la population.

Une ville en redevenir

Sous le Premier Empire, pour beaucoup de Français, Lyon est la deuxième capitale de l'Empire ce à quoi Napoléon contribue grandement. Malgré « les difficultés économiques de la période post-révolutionnaire et du 1^{er} Empire...d'abord défavorables à la construction »⁷ Napoléon dote la ville ; par le sénatus consulte du 28 floréal an XII, qui prévoit d'établir

¹ Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 28 novembre 1806, A.C. Lyon.

² Effectif théorique de l'armée française en 1812. PIGEARD (Alain) : *Dictionnaire de la Grande Armée*. Editions Taillandier, 2002.

³ 150 000 habitants d'après Bruno Benoît et Roland Saussac.

⁴ Sur 320 000 conscrits levés en l'an 10, 11, 12, 13, 14 et 1810, le Rhône ne fournit que 3095 conscrits.

⁵ MARBOT (général) : *Mémoires*. Mercure de France, tome 1, 1978.

⁶ MARBOT (général) : *Mémoires*. Mercure de France, tome 1, 1978.

⁷ «Grande encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône ». Editions Horvath.

quatre sièges impériaux, Lyon en récolte un. De même, le Consulat urbanise et assainie les rues étroites, dès lors Lyon, sous la relance économique désirée par Napoléon, s'empirise par dévotion pour le grand homme : les « maisons de plaisance et châteaux sont redécorés au goût de la nouvelle classe possédante »⁸ et la ville devient ville de garnison. A cela s'ajoute un développement démographique. Si Lyon est une place d'importance pour la proto industrie du textile elle est aussi une ville où l'économie agricole autour de l'exploitation de la vigne n'est pas négligeable. En effet, des vignes, possédées par 49 personnes dont les Chartreux, sont cultivées dans la ville même alors que des efforts sont entrepris, dès l'an VIII, pour reboiser et remettre en état le peu fertile territoire rural de la ville. Pour cela, le Conseil général décide d'exempter d'impôts les personnes qui entreprennent de reboiser les terres incultes. Avec le blocus continental, des expériences d'acclimatation de plantes et de sélection d'animaux ont lieu afin de favoriser un espace agricole faible nécessitant le soutien frumentaire des départements voisins.

Toutefois, la ville s'ouvre à l'Europe napoléonienne grâce à l'étendue du réseau de communication terrestre soutenu par Napoléon, notamment en direction de l'Italie par la voie du Mont Cenis. Dès l'an IX, le Conseil général, soutenu plus tard par la Chambre de Commerce, loue les bienfaits de l'extension de routes rapides, sûres et peu coûteuses. Dès 1812, 7 routes impériales s'étoilent de Lyon⁹ desservies par des services réguliers de diligences et 200 entreprises de roulage.

L'enracinement de la notabilité

Sous l'Empire, la notabilité lyonnaise s'affirme et se cimente dans la cité pour longtemps. Cette notabilité regroupe l'élite sociale, parfois issu de l'Ancien Régime, l'élite économique et la coterie des hommes de loi. Ce ralliement de « la noblesse de robe et de la haute bourgeoisie »¹⁰ se vérifie par la collaboration municipale aux grandes festivités consulaires et impériales, avec plus ou moins de retentissement populaire. L'intérêt impérial pour Lyon permet à la ville de dominer institutionnellement sur la région, propulsant le préfet du Rhône à un rang officieux de préfet de région : en effet, c'est par son truchement que l'Empire fait circuler officiellement dans 10 départements environnant, les nouvelles des grands événements, tel le sacre, le 22 brumaire an XIII.

L'influence maçonnique sur cette notabilité lyonnaise est très importante alors que l'influence des idées issues de la Révolution, assez faible, la révèle peut être plus attachée à un système politique garantissant l'ordre, la rendant capable de résister au changement politique en 1814, qu'à la figure de l'Empereur auquel le peuple lyonnais est plus attaché.

Si les loges influencent la notabilité lyonnaise, c'est que l'essence même de ces loges les y invite. En 1811, elles sont en pleine capacité de leurs moyens. Elles recrutent parmi « les classes conservatrices, inféodées au catholicisme »¹¹, où se retrouvent beaucoup de fonctionnaires, balayant ainsi le spectre de 1793 d'une politisation des foules par le biais de clubs ou de regroupements sociétaires politiques ouverts.

Capitale des Gaules au détriment du reste

Religieusement, Lyon reste avec la nomination du cardinal Fesch, la capitale religieuse des Gaules même si désormais, avec l'héritage révolutionnaire, les doctrines ne peuvent plus s'abstraire des intérêts temporels. Les faits acquièrent une grande importance. Fesch l'a bien

⁸ « Grande encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône ». Editions Horvath.

⁹ Strasbourg, Genève, Grenoble, Beaucaire, Béziers, Toulouse et Bordeaux

¹⁰ TRENARD (Louis) : « Lyon sous le premier Empire » in *Revue de l'Institut Napoléon* n°73-74, octobre 1959 – janvier 1960.

¹¹ TRENARD (Louis) : « Lyon sous le premier Empire » in *Revue de l'Institut Napoléon* n°73-74, octobre 1959 – janvier 1960.

compris : de 1806 à 1813, il se porte acquéreur des biens des chartreux. Son projet est d'utiliser les bâtiments pour établir une maison de retraite pour les ecclésiastiques mais aussi de fonder une maison des missions intérieures. Toutefois la renaissance religieuse à Lyon, liée au mouvement romantique, est lancée et s'exprime largement lors de la venue du Pape en novembre 1804 et l'ouverture de la chapelle de Fourvière en avril 1805. Cette résurgence religieuse se traduit aussi par la participation des catholiques à la résistance politique contre Napoléon, dès 1807. Alors que le cardinal fait rayonner la foi et l'activité catholique sur la ville, en 1809 les grandes activités de prédication des religieux lyonnais sont suspendues et en 1810, le séminaire de Lyon prend du recul politique vis à vis de l'Empereur, faisant de Lyon, un foyer libéral et chrétien.

A côté du culte catholique dominant, se trouve une minorité protestante d'environ 6000 personnes, pour la plus part étrangère et nouvellement arrivées en ville. A Lyon, sous l'Empire, même si le culte réformé se montre favorable et fidèle à Napoléon, son église est en mauvais état et son culte en perte de vitesse. Bien que des efforts soient fait pour le raviver, le culte protestant est sclérosé par une minorité issu de l'élite économique qui le domine et qui ne prend pas en compte économiquement ni socialement la majorité croissantes des croyants pauvres. Le culte réformé ne fait que subsister face au culte catholique puissant. La puissance catholique s'affirme par le retour des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'ouverture d'un noviciat à St Paul. Toutefois la fronde religieuse anti-républicaine et anti-bonapartiste trouve dans cette formule un terrain propice à son expansion ce qui, parfois, peut provoquer dans certaines communes du Rhône « *un désaccord entre l'autorité civile et le ministre du culte* »¹².

Si le réseau des écoles chrétiennes se consolide avec le concours des notables et de l'archevêque, à partir de 1808, l'Etat récupère l'éducation primaire. Jusqu'à cette date, outre les pensions particulières, dans lesquelles les familles lyonnaises aimaient à confier leurs enfants depuis le Directoire, et les maisons des Ignorantins, le système scolaire primaire est de fait inexistant. Dès 1803, le lycée est inauguré à Lyon dans les locaux de l'ancien collège de la Trinité. Si l'équipe professorale comprend presque la totalité des anciens maîtres du collège des Oratoriens et de l'Ecole centrale elle reste aussi faible. Ceci mène à la bourgeoisie lyonnaise à préférer les petits séminaires, les écoles secondaires organisées par les communes ou tenues par des particuliers à ce lycée où l'enseignement est basé essentiellement sur les mathématiques et le latin. Toutefois, l'Empire fait de Lyon une ville universitaire en ouvrant, en 1808, une faculté de Lettres et une faculté de Sciences. Malgré l'absence d'une faculté de médecine, l'école vétérinaire de Lyon se ranime surtout au profit de l'armée.

Lyon : capitale française du commerce européen

Avec l'instauration du Consulat, Lyon retrouve un élan économique européen, à l'image de l'entreprise Roux, spécialisée dans la soie et le négoce de vêtements¹³, qui achète la soie brute à des négociants nîmois mais aussi des bas à la foire de Leipzig. Dès le Consulat, le marché économique lyonnais dépend fortement du flux économique européen et transite, dans la vallée du Rhône, par voie d'eau tandis qu'il est relié à l'étranger par la route. Grâce aux cols alpins, « Lyon s'approvisionne en organsins de Lombardie, en coton illyrien et levantin, en riz piémontais. Lyon, par ces mêmes itinéraires, renvoie draps, toiles, dentelles, livres. Le transit lyonnais reprend son ancien lustre : dès 1801, il représente les 7/8 du commerce local et occupe 15 000 personnes, soit 1/6 de la ville »¹⁴.

¹² Rapport du préfet du Rhône, 3^e trimestre 1810. A.D. Rhône 1M.

¹³ En deux mois de l'an VIII, les ventes de bas de la maison Roux de Lyon est de 276 paires de bas pour un chiffre de 1612 livres.

¹⁴ TRENARD (Louis) : « Lyon sous le premier Empire » in *Revue de l'Institut Napoléon* n°73-74, octobre 1959 – janvier 1960.

La fabrique lyonnaise bénéficie des avancées mentales révolutionnaires matérialisées par le métier de Jacquard et le système de teinture de Raymond. Toutefois, le milieu du commerce du textile lyonnais est un vase clos où les étrangers ne sont pas admis¹⁵. Afin de soutenir et d'aider ce commerce, ouvert naturellement sur l'Europe, la création de la Chambre de Commerce permet aux notables de régir et de discuter au sein d'une institution délibérative. Toute « cette résurrection attache les lyonnais à Napoléon »¹⁶.

Cet attachement se vérifie dans les manifestations publiques à l'encontre des personnes représentantes ce système politique stable et favorable au commerce. Ainsi, la « *bonne ville de Lyon* » députe une délégation de notables auprès le Marie Louise, le 14 octobre 1813, afin de « *porter l'expression de ses sentiments* ». De même, malgré l'ombre du borborygme militaire espagnol, le 26 février 1812, la ville félicite Suchet pour ses victoires en Espagne.

Malgré les délicates attentions impériales, à partir de 1810¹⁷, la vie à Lyon et dans le Rhône est assez difficile. Si le département est d'une manière générale assez tranquille, à partir du 4^e trimestre 1811, une vague d'inquiétude se fait sentir par rapport à l'augmentation du prix du pain et de la rareté des grains, le blé notamment à partir de la fin 1810¹⁸. A cela s'ajoute, durant toute la période, une relative inaction du commerce que le préfet qualifie de languissant en 1806, déplorant le chômage d'un grand nombre d'ouvriers qui, à partir de février 1810, touche plus particulièrement les ouvriers en soie¹⁹ : « *le commerce éprouve, dans toute la France, une baisse terrible, ici la fabrique est réduite de 2/3, les ouvriers souffrent malgré les secours qu'on leur prête. Les soies sont absolument sans demande* »²⁰. Cette crise est due à l'incapacité des fabricants d'étoffes de soie à « *proportionner le prix de leurs étoffes à celui de la soie joint à la main d'œuvre* »²¹ et au manque de matière première. Financièrement cela se traduit, dans certaines entreprises lyonnaises en 1811, par un refus systématique des remises avancées par les fournisseurs sur les achats au profit de remises en numéraire. En 1812, cette crise économique du textile lyonnais, et notamment les chapeliers, est amplifiée par les mesures impériales sur les marchandises débarquées de Hambourg²². Cela se traduit par le début d'achats de matières premières à crédit qui, dès avril 1812 pour les soyeux, aboutit par le refus d'acheter des matières premières venant d'Alais²³ et dès 1813, pour certaines entreprises comme celles des frères Roux, par la faillite en juin, au moment où se concentrent les efforts de guerre régionaux sur Lyon pour la levée des gardes d'honneur. En 1812, afin de juguler les prémices d'une crise frumentaire grave qui se profile et les troubles civils qui vont avec, Lyon fait appel à ses contacts outre-rhénans pour approvisionner ses marchés en grains de Souabe et du Palatinat²⁴.

Un chaudron social en bouillonnement

L'état de richesse générale de la ville attire beaucoup de vagabonds et de mendiants, ce dont se plaint le préfet le 19 avril 1806. A l'amélioration économique désirée par Napoléon, se couple un effort de sécurisation de la part de la municipalité et de la préfecture

¹⁵ « *Il avait parcouru les autres teinturiers qui l'avaient tous refusé pour la raison qu'il était étranger* », écrit Roux de Lyon à son fournisseur Bonfils à Anduze, le 22 messidor an XIII.

¹⁶ TRENARD (Louis) : « Lyon sous le premier Empire » in *Revue de l'Institut Napoléon* n°73-74, octobre 1959 – janvier 1960.

¹⁷ En 1810, 226 entreprises françaises font faillites. En janvier 1811, 61 entreprises font faillites en France.

¹⁸ Au 22 octobre 1810, le préfet déplore le manque de vin.

¹⁹ En 1812, le nombre de chômeurs double en France.

²⁰ Lettre de Roux à Bonfils, 24 février 1810.

²¹ Rapport du préfet du Rhône, 3^e trimestre 1810. A.D. Rhône 1M.

²² Les marchandises venant de Hambourg pour la France doivent obligatoirement passer par la Hollande, rallongeant ainsi la route et les frais.

²³ La cause est le doublement des prix des cocons.

²⁴ COBB (Richard) : *La protestation populaire en France (1789 – 1820)*. Calmann-Lévy éditeurs, 1975.

qui favorise les efforts des bureaux de bienfaisance et lutte activement contre les maisons de jeux qui se trouvent rejetées de la ville aux faubourg où pullulent les tripots illégaux²⁵. La chasse à l'immoralité matérialisée est ouverte depuis l'an VIII, lorsque le conseil général propose de prohiber les établissements de jeux de hasard, « *ces jardins dont on paie l'entrée, rendez-vous composé généralement des gens immoraux dont l'effet est de pervertir les mœurs et la morale du peuple* ».

Lyon, comme toutes les villes plus de 100 000 habitants, est soumise à un régime de police du droit commun avec un Commissaire Général afin de prévenir, d'où la partition en trois divisions jusqu'en 1805. Ce régime est instauré car la ville représente un intérêt stratégique. Sous le Consulat, le pouvoir du Commissaire Général est très étendu, après 1805 son action s'étend parfois à l'ensemble du département. D'un point de vue administratif, lorsque le maire prend un arrêté, il doit le transmettre pour contrôle a priori au préfet. Pour la création d'un service, le texte remonte jusqu'au ministre de l'Intérieur et non celui de la Police Générale. La décision finale étant prise par Décret impérial. Cette procédure a perduré avec des petites différences sous la Restauration et la Monarchie de juillet.

Malgré ce régime particulier, Lyon possède une délinquance. Cette dernière est plus active durant l'été et l'automne : les arrestations sont plus nombreuses et ainsi que le nombre de détenus par rapport au printemps. L'été est la période propice à la délinquance : 27 arrestations durant l'été 1813 pour 18 durant l'automne de la même année et seulement 6 au printemps. De fait, les prisons de Lyon comptent 298 détenus au printemps 1813 pour 685 à l'automne et 888 durant l'été. La plus bondée est Saint-Joseph, avec 408 détenus, alors que la prison de Roanne n'en compte que 163. En cette année 1813, la délinquance est uniquement du ressort de la sûreté publique. Les rixes sont les troubles de l'ordre les plus fréquents (30,5% des délits étudiés) suivis du vagabondage (24%).

Socialement, dès l'an VIII, la municipalité suggère de fonder un asile pour les vieillards, un hôpital pour les galeux et les vénériens. A l'image de l'hygénéisation de la ville correspond une volonté de lutte contre la sexualité débridée et ses conséquences, dont la responsabilité incombe aux femmes, qui se traduit par le regroupement des malades mais aussi le contrôle des naissances par la réouverture de l'école gratuite d'accouchement. « On désire ainsi réduire les tentations et les misères »²⁶.

Cette effort correspond à une volonté de moralisation de la ville qui va à l'encontre de l'envie de vivre de la jeunesse lyonnaise qui traverse le Rhône pour aller faire la fête à St Denis en Isère, le 9 octobre, ou à Ste Foye les Lyon, matérialisant la barrière entre les « *bonnes mœurs... et les honnêtes gens* » défendus par la mairie et « *les obscénités les plus dégoûtantes que se disent réciproquement les individus de l'un et l'autre sexe* »²⁷.

Avec les coûteux et sanglants échecs révolutionnaires de tentatives d'utilisation des troupes réglées pour policer la ville, Lyon ne prendra pas, jusqu'à la création des camps de la Valbonne et de Sathonay, l'aspect d'une ville de garnison comme Bourg²⁸. Lyon n'héberge pas de troupes à demeure, sauf peut être dans la précarité en 1813 avec le 4^e gardes d'honneur. Toutefois, se trouvant sur un axe de communication Nord-Sud unique, la ville est l'étape fréquente de troupes de passage, ce qui, avec la gendarmerie, puis à partir de 1805, la compagnie de réserve et la police, constituent un apport non négligeable à la sécurisation de la

²⁵ Cette sécurisation est appuyée sur la compagnie de réserve du Rhône « *qui fait le service de la place de Lyon et contribue par là au maintien de l'ordre et de la tranquillité de cette ville* ». Lettre du maire de Lyon, 19 frimaire an XIV, A.C. Lyon.

²⁶ TRENARD (Louis) : « Lyon sous le premier Empire » in *Revue de l'Institut Napoléon* n°73-74, octobre 1959 – janvier 1960.

²⁷ Rapport du préfet du Rhône, 3^e trimestre 1810. A.D. Rhône 1M. De semblables scènes ont lieu à Ste Foy les Lyon.

²⁸ Cette dernière prend ce rôle dès l'hiver de l'an II, et pour près de 200 ans, avec la transformation de bâtiments culturels en caserne (Brou et le couvent des Ursulines).

ville par une forme de dissuasion. En effet, le roulement de ces troupes de passage empêche les liaisons et les connivences entre les soldats, cantonnés pour un temps court, et la population, comme cela est le cas avec les gendarmes.

Malgré les efforts municipaux de moralisation et de sécurisation de la ville, persiste une opposition sociale entre une classe populaire laborieuse enivrée par la Révolution de 1793 et une aristocratie murmurante dont Imbert Colomès et les petits complots cache la bourgeoisie lyonnaise rattachée à la fermeté du pouvoir impérial en place.

L'élan économique lyonnais, en partie retrouvé, n'est pas un synonyme d'élan culturel. Si la religion trouve un nouvel essor, la vie intellectuelle laïc n'est pas stimulée à la valeur qu'une ville de cette ampleur mérite. Ce qui peut lui donner « toute l'insipidité des petites villes de France »²⁹ contrairement à l'Ain voisin, où la Société d'Emulation de Bourg rayonne nationalement depuis 1803. Artistiquement la ville connaît un grand renouveau. Même si la tradition classique reste tenace, la mode néo-classique, enivrée par la résurgence des vestiges gallo-romains, exulte avec Hennequin et Chinard.

Lyon et Napoléon

Les Lyonnais ont confiance en Napoléon en qui ils voient le « salut de la France, de la reconnaissance de son commerce, de la prospérité de ses manufactures, de l'indépendance de l'Europe »³⁰ et lorsque la guerre, qui forme la 4^e coalition, est déclarée avec l'Angleterre, les Lyonnais considèrent l'Empereur comme une victime et pas comme un moteur. De ces faits, les Lyonnais partent à l'armée en déférence à Napoléon tandis que dans l'Ain on part à l'armée par devoir et idéologie née de la Révolution.

A Paris, le pouvoir impérial sait son emprise sur Lyon et l'exprime ouvertement : « Lyon, déjà comblée des bienfaits de celui qui releva ses édifices et repeupla ses ateliers, croit n'avoir plus de vœux à former, et n'éprouve que le besoin d'entourer de ses justes transports le libérateur qu'elle chérit. Mais la sollicitude de l'Empereur pour cette capitale de l'industrie française n'est point épuisée, et, lorsqu'on ne l'entretient que de reconnaissance, son regard découvre encore les moyens d'accélérer les progrès d'une prospérité toujours croissante depuis son règne; les parties méridionales de la ville seront assainies; le Rhône sera contenu dans ses rives et rapproché de la ville qu'il semble vouloir abandonner. De sages règlements fixent la fidélité dans les ateliers et garantissent la confiance du consommateur étranger, sans gêner la liberté de l'industrie; des récompenses décernées par l'Empereur lui-même redoublent l'émulation des ouvriers; une école de dessin assurera le perfectionnement de l'art. Lyon communiquant avec la mer par le midi, bientôt avec le Rhin par le canal Napoléon, avec l'Océan et la Manche par la Saône, la Loire et la Seine, débouché de la Suisse et du Piémont, jouira d'un entrepôt qui, développant le bienfait d'une situation si heureuse, achèvera de la rendre le centre d'un vaste commerce »³¹.

²⁹ *Journal intime* de Benjamin Constant.

³⁰ Rapport du préfet du Rhône, A.D. Rhône 1M 110.

³¹ Discours sur l'état de l'Empire, 1806.

Le Lyon militaire

La conscription à Lyon

Dès la mise en place de la conscription à Lyon, le 4 vendémiaire an VIII, le Gouvernement surveille attentivement les opérations dans le Rhône. En effet, malgré les bienveillances impériales, pour l'administration centrale, à Lyon reste imperceptiblement collée l'image de la ville trouble : « la Révolution avait donné lieu à tant de supercheries, et les partis s'étaient montrés si ingénieux à inventer ce qui pouvait servir leurs projets, que mon père doutait encore lorsque nous entrâmes à Lyon »³².

La surveillance du Gouvernement se fait sentir dès qu'un retard ou une irrégularité se fait jour. Ainsi, dès le 15 messidor an VIII, le ministre de la Guerre rappelle à l'ordre le préfet du Rhône à propos de la date de parution du décret de la levée des conscrits de l'an VIII. De même, le 31 juillet 1811, le préfet du Rhône est sévèrement rappelé à l'ordre par le ministre de la Guerre pour n'avoir pas encore procédé à l'épurement des classes 1806 à 1810 pour la levée de 1811.

Difficultés de la conscription lyonnaise

A Lyon, la confection des listes de conscrits révèle déjà les premières difficultés du recrutement des conscrits lyonnais : sur 235 conscrits des ans XI et XII à présenter au tirage au sort à la Guillotière, 78 sont morts, 66 sont absents et 14 en service, faisant que seuls 32% des jeunes de 20 ans sont aptes à concourir au tirage au sort. En comparaison, à Bourg, le nombre de conscrits à participer au tirage au sort est en moyenne plus élevé : 52% pour les classes 1808 et 1809. 60% pour la classe 1808, année où apparaît dans l'Ain de manière significative la désertion³³ et 44% pour la classe 1809³⁴. En Isère, en moyenne, 50% des conscrits sont reconnus bons pour le tirage au sort.

Ces chiffres révèlent un taux de mortalité lyonnais similaire à celui de Bourg, 33% pour 36%, ce qui suppose une ou des autres raisons au faible nombre de conscrits concernés par le tirage au sort à Lyon. Outre l'engagement volontaire qui grève les classes de conscription³⁵, une seconde raison est la mobilité. Tout les lyonnais nés à Lyon ne se font pas recenser à Lyon du fait d'une certaine mobilité qui les entraîne à concourir à la conscription d'autres villes de France³⁶.

Pour l'administration impériale rhodanienne, la formation des listes de conscription, hormis l'obéissance aux lois, est un moyen unique de solder les comptes des mauvais payeurs d'impôts. Le 25 brumaire an XII, 11 conscrits des ans IX et X sont sommés de s'acquitter de leurs impôts sous peine d'une taxe de 1 200 francs.

Une fois ces listes effectuées, a lieu le tirage au sort. Ce dernier, à Lyon, contrairement à l'Ain, n'est pas un moment de communication politique. Si le maire de Lyon fait imprimer des placards pour informer des dates du tirage au sort (on trouve de telles affiches pour 1807, 1811 et 1813), il ne fait pas d'appel ni de discours motivants contrairement au préfet de l'Ain qui ne manque jamais de galvaniser l'ardeur patriotique des jeunes gens.

Le tirage au sort se fait en présence du conseil de recrutement. Ce dernier est composé du préfet, de l'officier commandant le département, du sous inspecteur aux revues ou le commissaire des guerres, de l'officier de gendarmerie départemental et comme consultant, du capitaine du recrutement. Le maire doit accompagner ses conscrits. Dans le Rhône, le

³² MARBOT (général) : *Mémoires*. Mercure de France, tome 1, 1978.

³³ Sur 149 conscrits 90 sont concernés par le tirage au sort car 55 sont morts et 4 sont déjà à l'armée.

³⁴ Sur 139 conscrits de la ville de Bourg, 44 sont bons pour le tirage et 52 sont décédés.

³⁵ 14 sur 78 conscrits aux ans XI et XII à la Guillotière et 32 sur 224 des conscrits des ans IX et X à Lyon Ouest.

³⁶ 26 conscrits lyonnais des ans XI et XII, se font recenser à Paris (24) et Nantes (2).

capitaine du recrutement, dès l'an IX, vient du 6^e régiment d'infanterie légère. Dans l'Ain, il est du 101^e régiment d'infanterie de ligne.

Au début de l'Empire, le nombre de jeunes hommes bons est faible. Lors du tirage au sort des conscrits de l'an IX et X, sur 224 conscrits de la division Ouest, deux seulement sont propres au service alors que 99 sont réformés, 46 réfractaires et 32 déjà en activités.

Sous l'Empire, au fur et à mesure de l'accroissement des besoins en hommes, le nombre de conscrits réputés bons augmente par l'élargissement des conditions d'admissibilité. Le tirage au sort des conscrits de la classe de 1809, qui a lieu du 16 au 19 mars 1808, concerne 643 jeunes hommes : 279 pour la section du Midi, 205 pour la section du Nord et 159 de l'Ouest. De fait, la section du Midi est la plus sollicitée, mettant en évidence un déséquilibre entre les trois sections. Sur ces 643 conscrits, 263 sont réformés, soit plus de 40% de l'effectif du contingent. 137 seulement sont reconnus aptes et 100 sont reportés.

Dans la section du Midi, qui fournit 127 soldats, les causes de réforme sont médicales. La plus répandue est à 35% la faiblesse physique, puis la taille (16%) et les difformités physiques (goîtres, hernie, scrophule ou autres ulcères, dartres et débilité physique³⁷) comme dans le canton de la Tour du Pin³⁸, mettant en évidence une dégénérescence physique en milieu social proto industriel en dessous du Rhône.

La Guillotière se signale toutefois par la qualité physique de ses conscrits par rapport à Lyon : pour la classe de 1810, seulement 14 sur 46 sont réformés, soit 70% du contingent est déclaré apte au tirage, 10% de plus qu'à Lyon.

Si jusqu'au 20 floréal an XII, le défaut de taille est un échappatoire à la conscription, à dater de ce jour à Lyon, les « petits » ont la possibilité de partir comme voltigeurs, ce qui arrive à 30 conscrits des an XI et XII de Lyon Ouest réformés pour défaut de taille mais redirigés, à leur plus grand mécontentement, sur ces compagnies.

Ce n'est qu'à partir de 1812, que le nombre d'hommes à lever dans le Rhône augmente de façon significative³⁹ alors que le nombre de conscrits déclarés propre au service diminue du fait des réformés, mais aussi de l'augmentation des enrôlements volontaires et de la mise en fin de dépôt des conscrits ayant un frère au service. Dès lors le poids des levées précédentes se fait sentir : du 18 mars 1809, date d'ouverture du registre, au 20 mars 1813, 267 conscrits sont placés en fin de dépôt pour avoir un frère à l'armée.

Après la préparation des listes et la revue du conseil de recrutement qui écartent beaucoup de conscrits, le tirage au sort est presque synonyme de départ pour beaucoup de lyonnais⁴⁰.

Pour éviter ce départ, la loi prévoit, pour le conscrit qui le souhaite, le remplacement. Le conscrit doit alors trouver, dans l'étendue de son canton, un homme ayant échappé à la conscription et s'arranger avec lui, le plus souvent devant notaire, en lui versant une somme. Le remplacement est largement utilisé à Lyon dès le 7 floréal an VIII, par une veuve pour son fils. Dès l'an IX, le nombre des remplacements explose mais, la pratique, pourtant réglementée, est largement bafouée. Du fait du mauvais état physique de la majeure partie des jeunes gens et du départ presque systématique des réputés bons, les conscrits lyonnais trouvent des remplaçants dans les villages des communes environnantes mais surtout dans les départements voisins. Sur les 42 remplacements des ans IX et X, 27 viennent du Rhône (dont 6 seulement de Lyon) et 15 des départements voisins.

³⁷ Bancal, claudication.

³⁸ Sur 1 169 conscrits appelés dans le canton de la Tour du Pin entre 1804 et 1815, 315 sont réformés pour défaut de taille, 70 pour douleurs ou hernie, 66 pour claudication, plus 138 réformés pour diverses autres causes (myopie, dartres, sourds, déments, épileptiques, faibles).

³⁹ De 696 conscrits à fournir en 1810, on passe à 1145 en 1813. En Isère cette augmentation se produit dès 1807.

⁴⁰ 51% des conscrits tirant au sort à la Guillotière pour la classe de 1811 sont déclarés aptes et partent.

Comme pour le nombre d'hommes réputés bons, au fur et à mesure de l'évolution de la conscription, le nombre de remplacements augmente : de 42 pour les ans IX et X, on passe à 60 pour la classe an XIV, à un prix variant de 1 000 à 3 000 francs. Ce tarif est alors très au dessus de la moyenne régionale : dans l'Ain, cette somme varie suivant les fluctuations militaires. Si le remplacement en l'an VIII coûte 100 francs pour l'équipement et 500 francs en numéraire devant notaire, les sommes grimpent rapidement et il faut compter au moins 1500 francs pour un remplacement en 1812 et 5600 francs en 1813.

Malgré cet état physique délabré et l'usage du remplacement, les contingents sont fournis, tel celui de l'an XIV, malgré un certain nombre de déserteurs qui entraîne pour celui de 1806 de l'armée d'active, fournit en entier, « *beaucoup de sévérité et d'impartialité* »⁴¹.

Réfractaires, déserteurs et escrocs

Pour le conscrit réputé bon et n'ayant pas les moyens de financer un remplaçant, le dernier moyen d'échapper au départ est la désertion. Si en l'an XIV, le préfet déplore les désertions, d'une manière générale et contre toute attente, le nombre de réfractaires et de déserteurs lyonnais est très faible : en juin 1810, seulement 5 conscrits de la Guillotière, sur 61 appelés, sont amnistiés en vertu de l'arrêté du préfet du Rhône du 16 avril.

Toutefois, même si elle est mineure, la désertion n'est pas un phénomène isolé d'une classe à l'autre. Le 9 ventôse an XI, le préfet du Rhône déclare déserteurs 42 conscrits de la section de Lyon Midi, dirigés sur l'armée, pour ne pas s'être présentés devant le capitaine de recrutement. Afin de juguler cette petite pratique, le 1^{er} ventôse an XII, le préfet demande au maire de Lyon Midi d'exercer des mesures sur les parents des 24 réfractaires des classes an XI et an XII. Dans un premier temps, on cherche à punir les conscrits en les désignant d'office : le 28 floréal an XI, 43 conscrits de l'an IX sur 87, sont déclarés d'office à la gendarmerie conscrits supplémentaires pour ne pas s'être montrés au tirage au sort. Puis, une méthode révolutionnaire, utilisée en l'an VIII, est réemployée : le logement de garnisaires dans les familles des réfractaires jusqu'au départ des conscrits. Le 17 prairial an XI, le préfet autorise le logement de 50 garnisaires de la 30^e demi-brigade de ligne chez les parents des réfractaires de l'an IX et X⁴².

Ces mesures de coercition sont efficaces : le 11 ventôse an XIII, seulement 13 conscrits de l'an XIII, de Lyon Midi, sont déclarés réfractaires. De ces faits, la désertion se modifie pour ne plus être un refus de se rendre au tirage au sort mais, à partir de 1806, une désertion assez nombreuse en route, ce qui a pour conséquence de réactiver, au 2^e trimestre 1807, le placement de garnisaires chez les parents. Mais, avec l'image d'une nation défenseur de l'Europe face à des fauteurs de paix, la levée de 1808 se passe bien et le contingent est presque fourni en entier. Levée de 1810 est difficile, beaucoup d'insoumission ont lieu notamment dans l'arrondissement de Villefranche où les réfractaires sont aidés par les maires qui veulent garder la « *considération dont ils ont besoin pour administrer* »⁴³. Mais dès 1811, les choses se calment et, lors du départ de la réserve, durant le 3^e trimestre, le délai fixé est respecté et « *le contingent a été fourni en entier, et le nombre des réfractaires (est) presque nul* »⁴⁴.

La levée de 1812 se fait rapidement et efficacement dans la plus grande régularité : sur 1095 hommes, le préfet ne relève, le 12 octobre, que 3 désertions. Les tirages commencent le 20 novembre 1812 et les premiers départs ont lieu le 14 décembre pour seulement 26 déserteurs, mettant en évidence la bonne volonté lyonnaise. La levée de la classe de 1813 marque la fin

⁴¹ Rapport du préfet du Rhône, 2^e trimestre 1807. A.D. Rhône 1M 110.

⁴² En tout, 61 conscrits des ans IX et X sont déclarés réfractaires en 1801.

⁴³ Rapport du préfet du Rhône, 22 octobre 1810. A.D. Rhône 1M 110

⁴⁴ A.D. Rhône 1M 110.

de la désertion. Le préfet, le 12 novembre 1812, peut écrire que le contingent a été fourni en entier et que les quelques déserteurs ont été remplacés.

Toutefois, les opérations du recrutement sont sévèrement surveillées et à des irrégularités, mineures, qui ont parfois lieu surtout sous le Consulat⁴⁵, se répand sous l'Empire la vente de faux certificats de réforme⁴⁶. En effet, ce trafic est, dans la région par son ampleur, un particularisme lyonnais et rodnanien à la conscription. Les auteurs de ce trafic fluctuent en fonction des années. Jusqu'en 1807, ce sont des particuliers qui vendent ces faux certificats. Mais cette année là, de nombreuses arrestations (les 23 mai, 20 et 24 juin) ciblent les escrocs promettant de faire réformer les conscrits. Pour la levée de 1808, douze jugements sont portés contre des contrevenants à la conscription, entendons là les bailleurs de faux certificats.

De 1806 à 1812, un important trafic de faux certificats d'exemption met en cause des maires, adjoints et gendarmes du Rhône. Toutefois à partir de 1810, ces escrocs cèdent la place au trafic de certificat de réforme aidés par les maires et surtout les adjoints à partir de 1811. Durant le 4^e trimestre 1812, la fraude à la conscription se vulgarise même si elle se marginalise : ce sont deux habitants de la Croix Rousse qui, ayant faussement certifié la qualité d'un réfractaire, sont arrêtés. Cette fraude porte relativement ses fruits et le nombre de conscrits réformés augmentent en 1812 : de 8 à la Guillotière en 1811, ils sont 15 en 1812. Cette année là, la fraude à la conscription prend de l'ampleur en devenant de la corruption puisque la femme du capitaine du recrutement touche de l'argent pour faire accepter par son mari un remplaçant de taille inférieure à celle autorisée.

Malgré ces dérives typiquement lyonnaises, d'une manière générale, la conscription à Lyon est un exemple de réussite dans lequel l'attachement à l'Empereur est un élément clef de cette soumission. Lyon, et le Rhône, se veulent d'être un exemple d'obéissance : « *l'empressement ne pouvait être ici moins grand que dans les autres départements* »⁴⁷ écrit le préfet du Rhône en 1811.

Les volontaires

Malgré la conscription qui fournissent des quotas d'hommes, l'intérêt militaire des lyonnais s'exprime surtout à travers les engagements volontaires. En effet, avec le très mauvais état physique des lyonnais beaucoup sont recalés lors du conseil d'examen de conscription. Pour ceux qui espèrent partir à l'armée, voir du pays⁴⁸, le seul moyen est l'engagement volontaire tel Claude-Charles Jacquet⁴⁹ né à Lyon le 1^{er} avril 1790 qui s'engage à 15 ans dans le 2^e régiment d'artillerie à cheval, le 19 avril 1805, sans bénéficier de l'appui de son père ou de son oncle, officiers supérieurs de gendarmerie et des chasseurs à cheval, pour entrer dans un corps prestigieux comme les vélites⁵⁰.

L'engagement se fait généralement auprès du maire mais peut tout aussi se faire auprès d'un des nombreux détachement de régiment de passage en ville. Cet engouement lyonnais pour l'engagement volontaire, constaté par le maire de Lyon le 28 novembre 1806, est massif :

⁴⁵ Le 25 ventôse an IX, des conscrits lyonnais, arrivés à St Etienne, sont renvoyés à Lyon par le général Petit pour passer au tirage au sort.

⁴⁶ De telles pratiques ont aussi lieu dans le département de l'Ourthe dès l'an XI.

⁴⁷ Circulaire du préfet du Rhône, 1811. A.C. Lyon 4Wp 37.

⁴⁸ C'est la raison invoquée par le vélite Barrès de Haute Loire pour s'engager dans l'armée.

⁴⁹ *Mémoires des campagnes du capitaine Jacquet*, manuscrit inédit.

⁵⁰ En effet, il entre au 2^e régiment d'artillerie à cheval comme simple canonnier, ce qui l'équivalent de fusilier dans l'infanterie de ligne.

pour un conscrit qui part, deux Lyonnais s'engagent volontairement⁵¹. Du 1^{er} vendémiaire an XIV au 28 novembre 1806, ce sont 388 lyonnais qui s'engagent volontairement dans l'armée⁵² alors que le nombre de conscrits est de 200. De même, en 1812, alors que l'empressement à la conscription s'atténue, le nombre d'engagement volontaires dans des corps d'élite tend à augmenter : pour 2 volontaires qui s'engagent à la Guillotière dans la classe de 1811, 9 le font pour la classe de 1812. Cette tendance tend à augmenter au fur et à mesure des années et des revers militaires, mettant en évidence l'engouement lyonnais et rhodanien aux causes patriotiques incarnés dans les combats pour la défense du territoire dès l'hiver 1813/1814. Ainsi lors de l'appel de la classe de 1815, au 27 janvier 1814, déjà 133 conscrits sont partis sous les drapeaux.

Cet engouement des Lyonnais pour la vie militaire ou plutôt l'aventure qui fait voir du pays, pousse les recruteurs de tout ordre à venir s'installer en ville, ce qui force le préfet à diligenter une enquête à Lyon pour savoir si des recruteurs étrangers agissent en ville⁵³.

Pour les Lyonnais, l'engagement dans des troupes de passage est due à l'attrait de l'uniforme chatoyant ou un particularisme de corps. Ainsi, outre l'empressement dans les hussards, les jeunes Lyonnais signent dans la Légion hanovrienne, le régiment d'Issembourg, la Légion Irlandaise et le régiment de la Tour d'Auvergne jusqu'en 1806 puis dans des corps plein d'avenir comme les vélites ou les gendarmes d'ordonnance. Si l'engagement est le seul moyen d'entrer dans un régiment de hussards ou la cavalerie, dont les jeunes filles raffolent de l'uniforme, c'est aussi le seul moyen de découvrir des rivages lointains en devenant marin.

A ces corps prestigieux à différents égards, l'engagement des jeunes Lyonnais se produit aussi dans des régiments classique, tels le 6^e régiment d'infanterie légère. Cette dernière forme d'engagement est sans doute un moyen d'éviter l'écueil du conseil d'examen pour ceux qui ont un petit défaut physique (les recruteurs sont moins regardant sur la qualité physique des recrues que sur leurs motivations) ou d'échapper à un carcan social pour les plus pauvres et les jeunes tel ce Claude Gamby qui placé à Lyon en avril 1792, mais sans doute peu rémunéré et en quête de plus d'aventures, s'engage comme muletier pour la durée de la guerre dans les équipages de l'armée des Alpes le 13 mars 1793 : *« Ma chère mère, Je vous dirai que je suis placé dans une boutique, que j'ai trois livres et le pain par jour. J'ai beaucoup de peine et à me placé, grâce à Dieu, je suis content...cependant il y a beaucoup de garçons sur le pavé, je tâcherai de me tenir où je suis...Ma mère, je vous demande point d'argent quand je travaille mais quand je travaille pas ne m'en faite pas faute »*⁵⁴.

Les régiments

Les régiments d'affectation des conscrits lyonnais ne sont pas les mêmes que ceux des engagés volontaires qui choisissent un régiment particulier, non servit par la conscription. Ils partent dans des régiments de leur choix. Ce sont souvent des corps prestigieux ou offrant des avantages : hussards, dragons, cuirassiers, vélites, gardes d'honneur et régiments spéciaux⁵⁵, tandis que dès la levée des conscrits de la liste supplémentaire de l'an IX et X, la 6^e demi brigade de ligne, devenue 6e régiment d'infanterie légère devient le régiment de départ des conscrits lyonnais (52% des soldats lyonnais y servent). Le choix d'une unité d'infanterie légère n'est pas un hasard. Si elle est considérée comme une élite dans l'infanterie

⁵¹ « les enrôlements volontaires donnant un nombre presque double de celui pour la conscription ». Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 28 novembre 1806, A.C. Lyon.

⁵² 263 dans l'armée de terre et 125 dans la marine.

⁵³ Le 28 novembre la réponse du maire est négative.

⁵⁴ A.C. Pont de Veyle, pièce 16049. Claude Gamby est né en 1773 à St Cyr. Placé dans une boutique de Lyon, il écrit à sa mère, de Lyon, le 13 avril 1792

⁵⁵ Outre les régiments d'élite, considérés comme de l'infanterie légère, cités plus haut. Un jeune lyonnais s'engage comme trompette dans l'escadron des Mameloucks de la Garde.

c'est le refuge des conscrits de petite taille. Elle combat sur deux rangs et fait un plus large usage des tirailleurs, rôle dans lesquels les « petits » sont favorisés.

Les conscrits destinés à la cavalerie, plus rares (8%), sont versés sous le Consulat, dans des régiments cavalerie lourde (le 28 ventôse an XI, 21 conscrits de la division Nord de Lyon partent pour le 3^e régiment de cavalerie à Grenoble et 3 pour le 20^e). Durant l'Empire, ils vont dans les chasseurs à cheval et en particulier le 8^e chasseurs (1,5%).

D'une manière générale, les lyonnais sont destinés à l'infanterie (80%) et à l'infanterie légère plus particulièrement durant toute la période impériale, 6^e léger puis chasseurs de la garde nationale à partir de 1813.

La Garde et les gardes

A côté du service de la conscription et de l'engagement volontaire, la vie des lyonnais sous l'Aigle impériale se fait par un service particulier, inventé à Lyon en 1802 : le service de la Garde d'honneur⁵⁶.

Si ce service est une marque matérielle du dévouement des lyonnais à la cause impériale mais surtout d'attachement à la personnalité physique de Napoléon, c'est aussi un enjeu important pour l'avenir de la ville et son image de marque en Europe : « *il n'en est aucune dans tout l'Empire de laquelle l'Empereur ait reçu des marques plus éclatantes et plus répétées de dévouement* »⁵⁷ écrit le ministre de l'Intérieur le 1^{er} vendémiaire an XIV.

D'une compagnie montée de 100 à 150 hommes en 1802, la garde d'honneur de Lyon devient un vrai corps composé d'une compagnie de chasseurs à pied, d'une compagnie de grenadiers et d'une compagnie à cheval pour un total de 231 hommes. Le commandement est confié à un général qui est secondé par un colonel travaillant dans l'administration impériale, rejetant sur cette dernière une partie de l'aura de la garde. Lyon, qui s'honore d'être la première ville à avoir formé une garde d'honneur, se veut être la première ville de l'Empire : « *Lyon est la première ville où il a été formé une garde d'honneur ; cette garde est donc la 1^{ère} de l'Empire* »⁵⁸. Dès son second voyage en Bretagne, Napoléon va abonder dans le sens lyonnais : « *Je suis aussi content de Rouen que de Lyon. Cette ville me donne des preuves d'attachements qui me touchent* » écrit il le 2 novembre 1802 à son frère Joseph.

Outre cette garde d'honneur municipale, les lyonnais servent en masse dans la Garde Nationale en 1815. Comme la compagnie de réserve⁵⁹, elle forme une réserve militaire locale en cas d'invasion. Avec cette dernière, elle forme la Légion Lyonnaise en 1814⁶⁰. Alors que la compagnie de réserve est définitivement dissoute à la Première Restauration, la Garde Nationale de Lyon combat vigoureusement à l'armée des Alpes en 1815, après avoir été organisée par le général Puthod, le 9 mai.

L'autre Garde dans laquelle les lyonnais font aussi un service est la Garde Impériale, de sa formation à 1815. Outre les lyonnais servant volontairement à cheval dans les Gardes d'honneur de 1813⁶¹, les lyonnais servent beaucoup dans l'infanterie de la Garde (grenadiers,

⁵⁶Voir http://www.histoire-empire.org/historiques_de_regiments/gardes_honneur_lyon.htm par Jérôme CROYET.

⁵⁷ A.C. Lyon 1210Wp 009.

⁵⁸ A.C. Lyon 1210Wp 009.

⁵⁹ La compagnie de réserve du Rhône est créée le 25 thermidor an XIII. Elle accepte les enrôlements volontaires mais rapidement se voit complétée par la conscription. A partir de 1811, les remplaçants partent dans la compagnie de réserve du Rhône. Son service à Lyon, dès 1808 à l'Hôtel de ville et la caisse de la ville, grève, au plus grand mécontentement du préfet, un grand nombre de ses hommes au déficit de la garde de bâtiments d'état sensibles comme le dépôt de mendicité et les prisons.

⁶⁰ Elle est licenciée le 17 mai 1814.

⁶¹ Voir CROYET (Jérôme) : *Historique du 4^e régiment de Gardes d'honneur*. A paraître en 2005 aux éditions Teissèdre, Paris.

chasseurs à pieds, voltigeurs, tirailleurs, flanqueurs et fusiliers). Si à partir de 1812, un grand nombre de conscrits sont versés dans ce corps, les lyonnais présents le sont souvent pour cause de mérite militaire.

Mourir pour Napoléon

Les pertes militaires des guerres de la Révolution et de l'Empire, sont estimées sérieusement depuis 1932 à près d'un million de morts. Malgré ce chiffre élevé, il ne faut pas s'attendre à voir la majorité des décès comme le résultat direct des combats. Lors de la bataille de Waterloo, sur 300 000 combattants, le nombre de tués est de 10 813 et le nombre de blessés est de 35 295. Beaucoup de soldats sont blessés et peu tués. Parmi les blessés, beaucoup meurent du manque de soin.

Parmi ces décès, les pertes lyonnaises sont significatives de l'engagement lyonnais : la majorité des soldats lyonnais décédés le sont dans l'infanterie, Reine des Batailles, avec une prédominance pour l'infanterie de ligne. Toutefois, le régiment au plus grand nombre de pertes lyonnaises est le 6^e régiment d'infanterie légère.

Comme au niveau régional, 76% des décès des soldats lyonnais à l'armée sont dus à la fièvre contre 18% de blessures.

La grande majorité des morts lyonnais (71%) décèdent en Europe du sud : 48% en Italie. En 1815, 31% des militaires rhodaniens décédés le sont au dessus de la Loire, 31% le sont dans les régions du centre de la France et 25% meurent dans le Sud. Si en 1815, 25% d'entre eux meurent de blessures et 80% de fièvre dans les hôpitaux, en 1809, ce sont 38% des soldats échantillonnés qui décèdent des combats et 62% de fièvres et maladie avec une énorme majorité en Espagne. Durant ces deux années, l'infanterie de ligne est le corps qui paye le plus son tribut du sang dans le Rhône, suivit des chasseurs à cheval, de l'infanterie légère et de l'artillerie.

Les débris lyonnais

Sous le Second Empire, une vaste politique de valorisation et de commémoration des campagnes napoléoniennes et des hommes qui y ont participé a lieu. Près de 122 personnes natives de Lyon sont concernés. Ces anciens, récompensés par la médaille de Ste Hélène, sont généralement domiciliés à Lyon en 1857 (72% des médaillés nés à Lyon)⁶². Ces vétérans des guerres de la Révolution et de l'Empire ont en moyenne fait de 6 ans de service⁶³ alors que le plus grand nombre d'années de service est de 2 ans. Ces soldats ont majoritairement servis dans l'infanterie avec une forte minorité de lignards (35%) alors que le recrutement est majoritairement de l'infanterie légère. Les cavaliers sont très bien représentés (12%) et notamment les hussards (9%). 14,5% des médaillés de Ste Hélène nés à Lyon ont servis dans la Garde Impériale.

Sur ces 122 médaillés de Ste Hélène natifs de Lyon, 91 exercent encore une profession. Le corps de métier le plus représenté est celui du textile et du vêtement (36%) alors que la profession la plus représentée est celle des propriétaires-rentiers (17,5%). Parmi ces vétérans exerçant encore une activité, le monde agricole est peu représenté, seulement 4%. Les fonctionnaires et le monde du commerce est similairement représenté, 10%.

⁶² Le restant est équitablement réparti entre ceux qui habitent le département du Rhône et ceux l'ayant quitté.

⁶³ Le plus grand nombre d'années étant de 46 ans et le plus petit 1 an.

Conclusion

Les levées d'hommes à Lyon, relève d'une relation étroite entre la ville et Napoléon qui pousse le préfet du Rhône à parler, au sujet de la levée de 1811, du « *plaisir (de) la soumission de vos conscrits* »⁶⁴. Cette relation entre Lyon, ses soldats et Napoléon est d'un intérêt filiale : les soldats portent l'effigie de Napoléon dans leurs poches⁶⁵ comme un porte bonheur, tandis que leurs sacrifices « *peut attirer sur vous...de nouvelles bontés de la part de sa majesté* »⁶⁶.

De ces faits, le départ des lyonnais est à l'armée, s'il est officiellement similaire au restant de la France par la voie d'une conscription, pas si désapprouvée que ça, il est aussi le fait de l'engagement volontaires des jeunes lyonnais, ce qui double ou triple le poids de l'impôt du sang. Ceci fait de Lyon une ville militaire dont les recrues proviennent du milieu urbain manouvrier sédentaire et industriel textile qui connaît alors des difficultés économiques facilitant ainsi l'intégration militaire. Cette intégration se fait, par la conscription, dans l'infanterie légère, où l'on trouve les hommes de petite taille mettant là en évidence un mauvais état physique général des lyonnais. Ces soldats lyonnais, de par leur origine géographique, sont spécialisés dans les guerres méridionales comme leurs voisins de l'Ain et comme eux ils décèdent en très grande majorité de fièvres ce qui n'empêche pas les lyonnais de servir fidèlement l'Empereur et de se retrouver dans la phalange illustre, la Garde Impériale.

⁶⁴ Circulaire du préfet du Rhône, 1811. A.C. Lyon 4Wp 37.

⁶⁵ Ce sont de petites statuettes en bronze à l'image de l'Empereur, utilisées comme porte bonheur.

⁶⁶ Circulaire du préfet du Rhône, 1811. A.C. Lyon 4Wp 37.